

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 20 Juin 2018

A - Questions hors Ordre du Jour

1. Local pour les chasseurs

- A la demande des chasseurs de la Commune du CHALARD, il est mis à la disposition de ceux-ci un local attenant à l'atelier municipal. Les chasseurs prennent en charge la totalité des travaux (gros-œuvre – doublage des murs – eau...)
- Une convention sera établie entre l'ACCA et la Mairie du Chalard. Cette convention sera synonyme d'un bail de cinq ans, reconductible tacitement.

2. Travaux sur la Route de Bussin

- Suite aux intempéries, la route de Bussin a subi un réel dommage, obligeant la Commune à effectuer des travaux en urgence, relatifs à la sécurité. Dans un premier temps, la route a été fermée aux engins agricoles.
- Deux devis ont été fournis par des entreprises :
 - a) Le devis de l'entreprise GEOFRAY relatif à l'abattage des arbres, ces travaux seraient à la charge du propriétaire.
 - b) Le devis de l'entreprise MEYZIE pour l'enrochement sur une hauteur d'environ 12 mètres, soit 500 m³ pour un coût de 18 500 Euros.
 - c) Le Maire a donné son accord pour l'enrochement qui serait à exécuter le plus tôt possible pour permettre aux engins agricoles de circuler.

B – Examen de l'Ordre du Jour

1. Situation Budgétaire au 31 mai 2018

- Il ressort de l'examen budgétaire le respect du budget prévisionnel.
- Certains postes seront à réexaminer lors du prochain Conseil Municipal.
- Décision modificative pour une somme de 300 € suite à un désistement de la location de la Salle des Fêtes.

2. Travaux sur la toiture de la Mairie

- Conformément à l'engagement pris, la toiture de la Mairie sera en réfection sur la période d'été 2018. C'est l'entreprise ADAM qui a fait l'objet d'un accord pour la somme de 25 200 €.

3. Remboursement du prêt FCTVA

- Le remboursement du prêt relais FCTVA de 20 000 € a été effectué au mois de Mai.

4. Parution de la Gazette Peyroulière

- La gazette est parue le vendredi 22 Juin et fait l'objet d'une distribution dans les boîtes aux lettres.

5. Embauche d'un contrat PEC (Parcours-Emploi-Compétences)
 - M. Sébastien Pradeau a été embauché pour un an, sur la base de 21 h par semaine.
6. Feu de la Saint-Jean le 23 Juin
 - Buffet abondant préparé par René Maury.
7. Pour la cérémonie du 14 Juillet :
 - Les habitants sont invités à se rendre à Saint-Yrieix-la-Perche à 10h45. Toutefois, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts du Chalard à 10 h précises. Un buffet républicain aura lieu à Saint-Yrieix-la-Perche après la cérémonie patriotique.
8. Les animations annoncées dans le précédent bulletin municipal (Chroniques Peyroulières) ne pourront avoir lieu cette année compte tenu de la compression budgétaire indispensable :
 - Maintien de la dotation forfaitaire d'Etat.
 - Maintien des taxes pour la Commune (décision du Conseil Municipal).

C'est donc en l'absence de ressources supplémentaires que le report des animations est obligatoire... peut-être en 2019... ou plus tard.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent compte-rendu.

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 19 Septembre à 19 heures

Le Maire,
Michel ANDRIEUX

